
Coûts imputables à l'alcool sur le lieu de travail

Résumé du rapport final pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA)

Dr. Harry Telser

Andreas Hauck

Barbara Fischer

Résumé

Un objectif concret du Programme national alcool 2008-2012 (PNA) est de réduire les problèmes liés à l'alcool sur le lieu de travail. Pour ce faire, il est important de connaître l'ampleur du problème de la consommation d'alcool, ou plus exactement, d'une consommation problématique d'alcool sur le lieu de travail en Suisse. La présente étude vise à compléter la littérature sur le sujet, parfois ancienne, et à combler les lacunes. Elle s'attache aussi – une première – à chiffrer le coût de l'alcool au travail pour la Suisse.

Concrètement, les questions de recherche suivantes ont été investiguées :

- Quels sont les coûts encourus par les entreprises suisses du fait de l'absentéisme, des accidents, des fautes, de l'atteinte à l'image, etc. dus aux problèmes d'alcool de certains collaborateurs ?
- Quelle est la proportion de personnes qui souffrent d'un problème d'alcool dans les entreprises suisses ? Diverge-t-elle selon les branches ?
- Comment se présente l'absentéisme des employés souffrant de problèmes d'alcool par rapport à celui des autres employés ?
- Combien et quels types d'accidents sont dus à des problèmes d'alcool et quel est leur coût ?
- Existe-t-il des prescriptions en matière de consommation d'alcool dans les entreprises ?
- Existe-t-il des programmes de prévention dans les entreprises ? Combien coûte leur mise en œuvre et quelle est leur utilité ?

Dans un premier temps, une vaste recherche bibliographique a été menée et les articles publiés sur le sujet dans la presse scientifique internationale ont été analysés. Dans l'ensemble, il s'avère que la littérature sur le thème de l'alcool au travail n'est pas toujours actuelle et que les études plus récentes reposent souvent sur les résultats de travaux plus anciens. Notamment, les nombreuses études qui fixent à 25 % la perte de productivité entraînée par la consommation d'alcool sur le lieu de travail se basent en fait sur une étude américaine datant de 1970. Aucune littérature récente à ce sujet, qui quantifie les pertes de productivité, n'a été mise au jour.

La plupart des études traitent d'aspects spécifiques des problèmes liés à l'alcool sur le lieu de travail en utilisant des définitions et des approches différentes. En particulier, il n'existe pas de définition uniforme de ce qu'on entend par consommation problématique d'alcool sur le lieu de travail. Une généralisation des résultats n'est donc guère possible, d'autant que l'alcool tient une place différente dans la culture de chacun des pays observés. D'une manière générale, on peut dire que la consommation d'alcool sur le lieu de travail engendre des coûts substantiels. Les effets néfastes en termes d'absentéisme, de productivité et d'accidents du travail sont attestés dans quasiment toutes les publications, la seule inconnue en la matière étant leur ordre de grandeur. Alors que certaines études font état de coûts macroéconomiques de plus de 1 % du produit national brut (PNB), d'autres les évaluent à moins de 1 % du PNB.

La proportion de personnes ayant une consommation problématique d'alcool dans la population active est le seul point sur lequel toutes les publications se rejoignent, la plupart d'entre elles la fixant à 5 %. Toutefois, ce consensus doit être abordé avec circonspection car là aussi, les conclusions des études procèdent de définitions et d'approches différentes. La littérature scientifique est également unanime sur le fait que les programmes de prévention semblent porter leurs fruits dans les entreprises qui les mettent en œuvre. Cependant, ces résultats proviennent généralement d'études de cas difficilement généralisables. En outre, un effet de sélection peut entrer en jeu du fait que les entreprises qui introduisent et évaluent des programmes de prévention sont justement celles qui ont à supporter des coûts particulièrement élevés dus à une consommation problématique d'alcool .

Dans un deuxième temps, les questions de la recherche ont été investiguées à partir des sources de données existantes. L'Enquête suisse sur la santé notamment, renseigne sur la proportion d'actifs ayant une consommation d'alcool problématique. En effet, dans le cadre de cette enquête, la population est également interrogée sur sa consommation d'alcool. Comme dans la plupart des études internationales, les réponses données sont donc des auto-évaluations. Selon des calculs basés sur la définition de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA, rebaptisé Addiction Info Suisse), environ 5 % des personnes actives interrogées ont un comportement à risque chronique en matière de boisson, ce qui recoupe les résultats de la littérature internationale.

Par contre, ni l'Enquête suisse sur la santé ni aucune autre source de données n'ont fourni d'autres renseignements permettant de répondre aux questions de la recherche. C'est ce qui a conduit les chercheurs, dans un troisième temps, à réaliser leur propre collecte de données primaires. Les responsables des ressources humaines de 1 300 entreprises du secondaire et du tertiaire ont été interrogés à cette fin dans toute la Suisse. Ils sont les interlocuteurs appropriés, d'une part, car ils disposent d'informations sur les collaborateurs et sont les mieux placés pour connaître un éventuel mode de consommation d'alcool problématique, et d'autre part, car ils sont en mesure d'en évaluer les répercussions sur l'entreprise. L'échantillon des entreprises interrogées a été confectionné selon la méthode des quotas, ce qui a permis d'obtenir des renseignements nuancés sur les différences selon les secteurs, la taille des entreprises et les régions linguistiques.

En termes de prévalence, il ressort de l'enquête qu'un peu plus d'un tiers des entreprises emploient des collaborateurs dont la consommation d'alcool est problématique. En revanche, plus de la moitié des entreprises disent ne pas avoir de cas de ce genre. Pour ce qui est des employés, 2 % présentent une consommation problématique d'alcool. Ramené aux quelques 3,5 millions de collaborateurs qui travaillent en Suisse dans le secondaire et le tertiaire, cela porte à près de 70 000 le nombre d'employés ayant une consommation d'alcool problématique, un chiffre nettement inférieur aux 5 % avancés par la plupart des études internationales et par l'Enquête suisse sur la santé. La première explication de cet écart est probablement que ladite enquête, comme la plupart de ces études, repose sur des auto-évaluations des employés. Au contraire, l'enquête menée auprès des entreprises s'appuie sur des évaluations de tiers – les responsables des ressources humaines – à qui certains

comportements problématiques en matière de consommation d'alcool peuvent échapper. Une deuxième raison pouvant expliquer cet écart est que la plupart des études partent d'une définition purement médicale du comportement problématique en matière de boisson, basée sur la quantité d'alcool consommée. Or, les responsables des ressources humaines ne peuvent absolument pas observer cette donnée. Leurs évaluations se fondent sur les comportements problématiques voyants des collaborateurs. Il peut ainsi y avoir une zone grise dans laquelle un comportement en matière de boisson pouvant être qualifié de problématique selon la définition n'occasionne pas pour autant de problèmes notables sur le lieu de travail.

Les entreprises du secteur de l'hôtellerie sont les plus touchées, avec plus de 5 % de collaborateurs ayant une consommation d'alcool problématique. Le bâtiment et l'industrie des machines sont également plus exposés que la moyenne à ce problème, tandis que les pourcentages les plus faibles sont enregistrés dans l'administration publique. Ce résultat recoupe ceux de la littérature internationale qui citent de manière récurrente l'hôtellerie et la construction comme les secteurs les plus fortement concernés.

La prévalence varie également selon la taille de l'entreprise. Les collaborateurs ayant une consommation d'alcool problématique sont nettement plus nombreux dans les grandes entreprises, du simple fait que celles-ci ont des effectifs plus importants. Dans les entreprises de plus de 100 collaborateurs, le problème concerne 1,7 % des employés, soit environ 50 % de moins que dans les petites entreprises de 10 à 20 collaborateurs (3,6 %).

L'analyse par région linguistique montre que la proportion de collaborateurs ayant une consommation d'alcool problématique dans les entreprises est de loin la moins élevée au Tessin (0,6 %) et la plus élevée en Suisse alémanique, où elle est près de quatre fois supérieure (2,4 %). Ces différences suivant les régions semblent indiquer que la notion de consommation problématique d'alcool ne répond pas à une définition stricte mais est au contraire perçue différemment suivant le contexte socioculturel. Cela transparaît en particulier dans le fait qu'en Suisse romande et surtout au Tessin, la consommation problématique d'alcool de certains collaborateurs semble nettement moins poser problème aux responsables des ressources humaines. Il est peu probable qu'en Suisse romande et au Tessin, la consommation d'alcool soit si nettement inférieure à ce qu'elle est en Suisse alémanique. Ces différences régionales pourraient par conséquent tenir au fait qu'à quantité égale, la consommation d'alcool peut entraîner plus ou moins de problèmes suivant l'acceptation dont elle jouit dans la société et son ancrage dans les mœurs.

En termes d'absentéisme, l'enquête montre que les collaborateurs ayant une consommation d'alcool problématique manquent environ quatre heures de plus par mois en moyenne, ce qui, sur une année complète, représente largement une semaine de travail. Si l'on rapporte ce chiffre à la durée de travail totale fournie dans l'entreprise concernée, 0,15 % de l'absentéisme est donc imputable à l'alcool. Dans les grandes entreprises, les collaborateurs ayant une consommation problématique d'alcool sont

nettement plus souvent absents. En termes de durée de travail totale, aucune différence selon la taille de l'entreprise n'est en revanche constatée car les personnes concernées sont proportionnellement plus nombreuses dans les petites entreprises.

Le chiffre de 25 % avancé de manière récurrente dans la littérature pour quantifier la perte de productivité due à un comportement problématique en matière de boisson sur le lieu de travail n'a pas été confirmé. Comme mentionné précédemment, ce chiffre est tiré d'une étude américaine datant des années 70. Selon l'enquête menée auprès des entreprises qui nous occupe, la perte de productivité est de l'ordre de 15 %, un chiffre qui peut être considéré comme relativement fiable puisqu'il a été établi selon deux méthodes différentes.

Pour ce qui est des accidents du travail, l'enquête révèle qu'environ 8 % d'entre eux sont dus à l'alcool. En outre, ce type d'accident est plus lourd, c'est-à-dire qu'il engendre des dommages matériels plus importants. L'analyse par branche montre que les accidents dus à l'alcool sont plus fréquents dans le secondaire. Il apparaît également que si le plus grand nombre d'accidents par collaborateur est enregistré au Tessin, les accidents dus à l'alcool sont nettement plus nombreux en Suisse alémanique que dans les autres régions.

Près de 14 % des entreprises dont est composé l'échantillon de l'enquête mènent un programme de prévention. Ces programmes sont globalement plus fréquents dans les branches les plus touchées par le problème. Ils sont notamment axés sur l'interdiction de consommer de l'alcool et sur des restrictions d'accès à l'alcool sur le lieu de travail. De plus, la plupart des entreprises tirent de ces programmes un bilan coût-utilité nettement positif.

La violence et l'atteinte à l'image ne sont que des épiphénomènes du problème. L'enquête montre que les collaborateurs ayant une consommation d'alcool problématique sur leur lieu de travail ne sont ni plus souvent victimes, ni plus souvent auteurs de violence. Selon les réponses des personnes interrogées, il n'est pas exclu que la consommation problématique d'alcool de certains employés porte atteinte à l'image de l'entreprise, surtout auprès des clients, mais cet aspect est jugé secondaire dans l'ensemble.

Dans un quatrième temps, les résultats de l'enquête auprès des entreprises ont été extrapolés pour calculer le coût que représente pour la Suisse la consommation d'alcool problématique dans les entreprises. Pour ce faire, trois composantes de coût ont été identifiées : le coût des accidents dus à l'alcool, qui se répercute en grande partie directement, c'est-à-dire sous forme financière, sur l'entreprise, ainsi que l'absentéisme et les pertes de productivité dus à l'alcool, qui pèsent indirectement sur l'entreprise, sous forme de temps de travail perdu. Chacune de ces trois composantes doit être extrapolée pour calculer la charge globale pour les entreprises. Si l'enquête auprès des entreprises a permis de chiffrer directement le coût des accidents, ce n'est pas le cas de l'absentéisme et des pertes de productivité dont le coût financier a dû être évalué sur la base des taux salariaux tirés de l'Enquête suisse sur la structure des salaires 2008 de l'Office fédéral de la

statistique. Le coût des programmes de prévention et ceux de la violence et de l'atteinte à l'image ne sont pas extrapolés. Dans le premier cas, les entreprises sont trop peu nombreuses dans les différentes catégories dans lesquelles les coûts sont agrégés. Dans le deuxième cas, il s'agit de composantes de coûts intangibles qui ne peuvent guère être évaluées financièrement et qui ont en outre été identifiées dans l'enquête comme des problèmes secondaires.

Dans l'ensemble, la consommation problématique d'alcool sur le lieu de travail dans les secteurs secondaire et tertiaire coûte chaque année près d'un milliard de francs à la Suisse soit environ 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) et ce, tous groupes de coûts confondus. Cet ordre de grandeur permet de conclure que si ces coûts sont substantiels pour les entreprises, leur impact est plutôt faible au plan macroéconomique. Ce résultat se situe à peu près à mi-chemin de ceux de la littérature internationale, certaines études fixant ces coûts à plus d'1 % du PIB, d'autres à moins d'1‰.

Proportionnellement, les pertes de productivité représentent la plus grande part (83 %) des coûts dus à l'alcool engendrés par les collaborateurs ayant une consommation problématique. Viennent ensuite l'absentéisme (13 %) et en dernière position, les accidents du travail, qui représentent tout juste 4 % de ces coûts.

Le tableau 1 montre les coûts agrégés par grande région en Suisse. C'est dans la région lémanique et à Zurich que le coût de la consommation problématique d'alcool d'un employé est le plus élevé pour l'entreprise (environ 17 000 francs par an). En effet, compte tenu du niveau de salaire élevé dans cette région, une heure de travail perdue pour des raisons liées à l'alcool a un coût plus élevé qu'ailleurs. Comme, dans la région du lac Léman, la proportion de collaborateurs souffrant d'un problème d'alcool est inférieure à la moyenne, le coût par employé est dans la moyenne, tandis que la Suisse orientale, où cette proportion est élevée, arrive en deuxième position (environ 350 francs par collaborateur) après Zurich. Les coûts sont les plus faibles au Tessin où ils atteignent tout juste 65 francs par collaborateur et par an.

Tableau 1 Coûts imputables à l'alcool par grande région

Grande région	Total en milliers de CHF	Par collaborateur en CHF	Par collaborateur ayant une consommation problématique d'alcool en CHF
Région du lac Léman	154 846	268	17 892
Espace Mittelland	197 167	262	10 064
Suisse du Nord-Ouest	126 928	254	14 926
Zurich	298 099	424	16 955
Suisse orientale	146 139	348	11 586
Suisse centrale	64 385	212	9 223
Tessin	9 053	65	10 859
Total	996 618		

Source : Polynomics.

Le tableau 2 montre les coûts agrégés par catégorie de taille de l'entreprise. Les coûts dus à l'alcool par employé diminuent au fur et à mesure que la taille de l'entreprise augmente. Un écart de plus de 20 % est constaté entre la catégorie des petites et celle des grandes entreprises et ce, bien que le coût par employé ayant une consommation problématique d'alcool approche les 18 000 francs, soit près de 80 % de plus, dans la catégorie des plus grandes entreprises. Cela s'explique par le fait que la proportion de collaborateurs ayant une consommation d'alcool problématique est moins élevée dans les grandes entreprises et que les coûts plus élevés se ressentent moins à l'échelle de l'exploitation toute entière.

Tableau 2 Coûts imputables à l'alcool par catégorie de taille de l'entreprise

Catégorie de taille	Total en milliers de CHF	Par collaborateur en CHF	Par collaborateur ayant une consommation problématique d'alcool en CHF
10 à 20 collaborateurs	62 829	371	10 317
21 à 100 collaborateurs	211 916	339	11 314
> 100 collaborateurs	735 304	305	17 964
Total	1 010 000		

Source : Polynomics.

Le tableau 3 montre les coûts agrégés par branche. Il fait apparaître de grandes disparités. Alors que dans la finance, le coût élevé d'environ 470 francs par employé s'explique par les salaires nettement plus élevés dans ce domaine, dans l'hôtellerie, l'industrie des machines et la construction, les coûts élevés sont imputables à la plus grande ampleur que revêt le problème de l'alcool dans ces branches. Dans l'administration publique, la consommation problématique d'alcool engendre les coûts de loin les plus faibles, de l'ordre de 75 francs.

Tableau 3 Coûts imputables à l'alcool par branche

Branche	Total en milliers de CHF	Par collaborateur en CHF	Par collaborateur ayant une consommation problématique d'alcool en CHF
Commerce	99 111	181	10 634
Hôtellerie	98 101	541	10 615
Finance	97 284	472	22 499
Administration publique (y compris l'enseignement)	27 640	77	15 395
Santé et affaires sociales	110 505	314	14 254
Autres branches tertiaires	196 507	263	16 433
Industrie chimique	10 294	153	6 962
Industrie des machines	142 540	414	14 772
Autres branches secondaires	84 192	285	11 385
Bâtiment	109 619	371	9 525
Total	976 000		

Source : Polynomics.